

Téléconférence Teams, le 7 mai 2020

## CSE DIRECTIONS TECHNIQUES

### Plénière extraordinaire : reprise d'activité

#### Consultation sur la reprise d'activité et les mesures de prévention dans le cas de la crise sanitaire du COVID-19

Ce CSE extraordinaire se déroule le 7 mai 2020, comme la fois précédente en téléconférence Teams.

**La séance débute par une minute de silence en hommage à notre collègue Miguel SILVA DE SA, disparu il y a un an.**

Ce CSE fait suite à la présentation du Plan de Continuité d'Activité (PCA) dont les mesures courent jusqu'au 30 juin 2020, mesures qui s'adapteront en fonction de l'évolution de l'état d'urgence sanitaire décidé par le Gouvernement. Les hypothèses à date pour l'organisation de la reprise d'activité des agents du périmètre du CSE Directions Techniques nous sont présentées.

**Le Président du CSE a réaffirmé à plusieurs reprises que jusqu'au 8 juin 2020, le télétravail est la règle. La vraie reprise dans les locaux ne se fera qu'à partir de cette date.**

F MICHAUD, Directeur général adjoint DGII, présente les actions en cours dans le cadre de l'activité des différents domaines d'intervention : appui à la maintenance, préparation de la remontée en puissance, calage des process, essais, inspections OA OT, reprise des projets d'investissements avec une forte activité des PO, MO, Études, CSPP ...dans le respect des fiches de prévention sanitaires  
L. BOUTIN, Directeur Qualité Sécurité DGII, présente les mesures mises en place principalement par DFMET

Les élus UNSA soulignent que l'ensemble des aspects sont bien pris en compte dans le dossier et dans l'organisation mise en place. Néanmoins, beaucoup de questions restent en suspens :

- Chômage partiel : Jusqu'à quelle date ? Mesures d'application ambiguës de la part de certains managers ?
- RPS : pour les agents souffrant d'isolement, quelles actions mises en place ? Possibilité de retour au bureau ? suivi d'un plan de prévention par la CSSCT au même titre que pour la Direction de la signalisation ferroviaire ?

- Quid de l'après 8/06 : application des règles de distanciation dans les locaux sur des espaces très concentrés ? Y aura-t-il des fiches de prévention du travail dans les bureaux pour les directions techniques ?

- Equipements de protection (masques, gels...) : distributions aux agents ?

Quel personnel concerné ?

En quelle quantité ?

Conditions de renouvellement ?

Livraison : quand & comment ?

- Personnes fragiles : mesures spécifiques ?

- Reprise des chantiers : mise à disposition des hôtels OR-FÉA ? Des espaces de restaurations pour la logistique des repas ? Nombre de véhicules de service à disposition ? Accès aux locaux et en particulier à ceux partagés avec d'autres entreprises ? Gestion des prestataires ?

- Propagation du virus : vérification de la température ? Tests de dépistage ? Disposition pour garantir une qualité de la ventilation des locaux ? Qui assure le rôle de Vigie-Covid sur les LPA ?

**→L'UNSA ferroviaire demande à connaître les conditions de reprises propres à chaque LPA.**

La Direction clarifie quelques points :

- 10 à 15% des effectifs seront alternativement présents et seront soumis à autorisation hiérarchique. Le télétravail reste la règle.
- Préparation des sites accessibles sur la base de la checklist de DFMET (ex OPTIM Service) qui s'appuie sur les préconisations gouvernementales.
- Livraisons de masques sur des points de distributions nationaux.
- Trajets domicile/travail : remboursement des 6 premiers masques. Les managers doivent s'assurer des mesures de protections.
- Dotation en masques de 10% des agents sur le périmètre DT (bureau et chantier). Alerter si difficultés.
- Continuité des points hebdomadaires CSSCT



- Suivi des mesures dans le temps selon la ligne de conduite donnée par le Gouvernement à partir du 2 juin 2020. Chacun doit exercer au mieux sa responsabilité propre.
- Mêmes règles que celles fixées par les pouvoirs publics pour les départements rouges et verts.
- Pas de restauration collective (Cf. guide).
- Il n'y aura pas de vigie-Covid. C'est le manager qui s'assurera du respect des gestes barrières.
- Les moyens nécessaires au nettoyage des bâtiments sont mis en place par DFMET pour permettre la reprise sanitaire selon les conditions de SNCF Réseau.

→ Au vu des mesures sanitaires mises en place sur la reprise d'activité et du peu de réponses à toutes nos questions, l'UNSA-Ferroviaire a émis un avis défavorable sur cette consultation pour les raisons précisées en séance et décrites ci-dessous :

- Une grande partie du document ne concerne pas que le périmètre des Directions Techniques ; il n'est pas possible de se prononcer sur des sujets en dehors de notre compétence.
- Malgré le travail conséquent réalisé par les différentes Task Forces, les déclinaisons et l'information en local restent perfectibles.
- Aucune garantie concrète sur la possibilité de mise en œuvre des procédures prévues pour les règles sanitaires.
- Aucune garantie sur la formation de la ligne managériale sur le risque COVID.

- Pas de mise en place de référents et de Vigie-Covid.
- Les documents présentés sont évolutifs ; il n'est pas possible de juger des modifications à venir (fiches sanitaires et note sanitaire Groupe).
- Le document n'apporte pas les éléments suffisants pour juger de la pertinence des mesures prises et de leur mise en place.
- Aucune garantie que tout soit prêt (fiches sanitaires, produits) et que le « Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés » face au risque COVID 19 soit pleinement appliqué.
- Le conseil scientifique est contre le déconfinement dès le 11 mai et, donc, est contre la reprise à cette date.
- Les réponses apportées sont insuffisantes ou inexistantes.

→ L'UNSA-Ferroviaire estime qu'il faut traiter chaque site individuellement et que la reprise sur un site ne peut se faire que si la check-list du site le permet et qu'une vigie-Covid est identifiée et présente.



**Le Président du CSE a réaffirmé à plusieurs reprises que jusqu'au 8 juin 2020, le télétravail est la règle. La vraie reprise dans les locaux ne se fera qu'à partir de cette date.**

Si vous souhaitez nous adresser des questions ou nous faire part de vos suggestions : [csedt@unsa-ferroviaire.org](mailto:csedt@unsa-ferroviaire.org)

Si vous souhaitez consulter nos informations en ligne : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

## J'adhère à l'UNSA !

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom: .....

Prénom: .....

Direction: .....

Adresse Pro: .....

.....

Collège: .....

Tél: .....

Mail: .....

**Fédération UNSA-Ferroviaire**  
**56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS**  
**Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org**



# UNSA-FERROVIAIRE SNCF RESEAU